



LE PARTENARIAT IHAB FRANCE / SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

CAROLINE FRANÇOIS (IHAB FRANCE),
ARIELLE LE MASNE (SANTÉ PUBLIQUE FRANCE)

SAINT-MAURICE, 15 MAI 2018

PLAN



LES PARTENARIATS EN PROMOTION DE LA SANTÉ

LE PARTENARIAT IHAB / SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

- Historique des relations et travaux communs
- Les objectifs de la convention
- Les actions prévues

LE TRAVAIL EN PARTENARIAT, UN PRINCIPE ESSENTIEL EN PROMOTION DE LA SANTÉ



La promotion de la santé est une approche positive et globale de la santé impliquant la **participation des individus et des populations** et tenant compte de leur contexte social et environnemental. Elle agit ainsi sur les déterminants de la santé et **les milieux de vie**.

Le travail en partenariat fait partie des 9 domaines de compétences clés en promotion de la santé (CompHP)

- 1. Soutenir le changement
- 2. Plaider pour la santé
- **3. Travailler en partenariat**

Travailler en collaboration avec différents secteurs, disciplines et partenaires afin d'améliorer l'impact et la durabilité de l'action en promotion de la santé

- 4. La communication
- 5. Le leadership
- 6. L'analyse des besoins et des atouts
- 7. La planification
- 8. La mise en œuvre
- 9. L'évaluation et la recherche

LES PARTENARIATS : UNE VOLONTÉ FORTE DE L'AGENCE



Les relations partenariales – au-delà de la relation contractuelle qui peut exister – sont fondées sur le respect des missions et prérogatives de chacun des acteurs. L'agence doit développer des relations soutenues, fortes, pérennes et équilibrées avec ses partenaires.

• www.santepubliquefrance.fr

- Un foisonnement de structures, de coopérations et d'activités
 - plus de 450 structures (tant au niveau national que régional et international)
 - 1349 coopérations
 - 5645 activités
- Une unité dédiée : l'unité partenariats et conventions
 - Élabore et met en œuvre des partenariats nécessaires à la réalisation de la programmation stratégique de l'agence.
 - Apporte un soutien méthodologique et un appui aux directions métier dans le montage juridique, administratif et financier des projets via l'élaboration de conventions

PARTENARIAT SANTÉ PUBLIQUE FRANCE / IHAB HISTORIQUE DES RELATIONS ENTRE NOS STRUCTURES - 1



2011 NAISSANCE D'IHAB FRANCE

RENCONTRES AVEC L'INPES

- 2013 : Stéphanie Pin le Corre
- 2015 : Maryse Karrer, Nathalie Houzelle, Christine César, Andrea Limbourg, Arielle le Masne



2015 : RELECTURE DE DOCUMENTS ET OUVRAGES

- Guide de l'allaitement maternel, Grossesse et accueil de l'enfant, Ouvrage Promouvoir la santé dès la petite enfance - Accompagner la parentalité,...

SEPT 2014: SUBVENTION DE PROJET PAR L'INPES

- Information prénatale selon les critères de l'IHAB: Bilan dans 10 maternités Amies des BébéS et propositions pour les maternités en démarche IHAB »
- 21 mai 2015 : Journée « Information prénatale »,
 - avec la contribution de Maryse Karrer



PARTENARIAT SANTÉ PUBLIQUE FRANCE / IHAB HISTORIQUE DES RELATIONS ENTRE NOS STRUCTURES - 2



PARTICIPATION (ET FINANCEMENT) DE L'INPES PUIS DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE AUX JOURNÉES NATIONALES IHAB

- Nov 2014 : « IHAB - simple slogan ou standard de soins? »



- Nov 2016 : « IHAB- De l'allaitement maternel aux soins centrés sur la famille »



PARTENARIAT SANTÉ PUBLIQUE FRANCE / IHAB HISTORIQUE DES RELATIONS ENTRE NOS STRUCTURES - 3



POLE FEMME-MÈRE-ENFANT
Charte «Ami des bébés»

RESPECT DU CODE OMS
Le pôle femme-mère-enfants engagé à ne diffuser aucune publicité qui pourrait influencer vos choix.

Centre Hospitalier de Roubaix

VOUS ÊTES ACTEURS
Dans le respect de votre projet de naissance, en partenariat avec les équipes, vous serez acteurs de cette période unique de la vie qu'est la mise au monde d'un enfant.

FORMATION
Le personnel du pôle est formé pour vous offrir des soins respectant vos besoins physiologiques et ceux de votre bébé, en toute sécurité.

L'ALIMENTATION DE VOTRE BÉBÉ
L'allaitement maternel est recommandé en raison de ses nombreux bénéfices pour la santé des mères et des bébés. L'OMS recommande un allaitement exclusif de 6 mois, puis une poursuite jusqu'à deux ans associée à la diversification alimentaire. Nous vous accompagnons quel que soit votre choix d'alimentation pour votre bébé.

NI SUCETTE, NI BIBERON pour les bébés au sein
Votre bébé a besoin de repères. Nous évitons donc toute tétine ou biberon qui pourraient perturber l'apprentissage des tétées.

PEAU CONTRE PEAU
À la naissance, votre bébé peut rester sur vous, peau contre peau. Vous faites ainsi connaissance et votre bébé s'adapte mieux à sa nouvelle vie. Il peut alors découvrir le sein si vous le souhaitez.

MAMAN ET BÉBÉ ENSEMBLE
Sauf nécessité médicale, votre bébé reste dans votre chambre 24h/24 car il a besoin de votre présence. Les soins à votre bébé sont réalisés avec votre participation.

EN CAS DE SÉPARATION
Si vous êtes séparée de votre bébé pour une raison médicale, nous vous montrons comment démarrer et entretenir la lactation, et facilitons au maximum les rencontres avec votre enfant.

ALLAITEMENT MATERNEL
Dès les premières tétées, nous vous accompagnons pour des mises au sein confortables et efficaces. Votre lait suffit aux besoins de votre bébé, nous évitons tout autre apport sauf indication médicale.

RESPECT DES RYTHMES DE VOTRE BÉBÉ
Tous les bébés, allaités ou non, profitent mieux de leur alimentation quand ils sont nourris à l'éveil, c'est-à-dire dès qu'ils montrent qu'ils sont prêts à téter.

RETOUR À LA MAISON
Nous vous proposons un accompagnement personnalisé, des réunions d'information pour vous permettre un retour à domicile, rassuré et autonome. Lors de votre sortie de maternité ou de néonatalogie, nous vous donnerons les coordonnées des associations de soutien et tous les recours possibles.

Consultez le site de l'Association des Amis des Bébés de France pour plus d'informations

NOV 2016 :

- une équipe de Santé publique France se rend dans une équipe IHAB à Roubaix
 - Thierry Cardoso
 - Arielle le Masne
 - Christine César

MAI 2017 :

- Participation de la coordination IHAB France aux Rencontres de Santé publique France (Paris)

PARTENARIAT SANTÉ PUBLIQUE FRANCE / IHAB HISTORIQUE DES RELATIONS ENTRE NOS STRUCTURES - 4



SANTÉ PUBLIQUE FRANCE EST PRÉSENT À LA REMISE DES LABELS IHAB, HÔTEL DE VILLE DE PARIS

- Janv 2017 : Thierry Cardoso, Arielle le Masne, Christine César
- Janv 2018 : Sylvie Quelet, Christine César



PARTENARIAT SANTÉ PUBLIQUE FRANCE / IHAB – LES FONDAMENTAUX : DES VALEURS COMMUNES



- Promotion de la santé **positive et globale, centrée sur les parents et les enfants**
- **Promotion d'actions précoces, dès la maternité**, qui contribuent à favoriser la santé de la mère et de l'enfant **en favorisant l'attachement précoce** : accouchement non maltraitant, peau à peau, allaitement...
- Expertise expérience et légitimité
- Des actions en phase avec les programmes internationaux



PARTENARIAT SANTÉ PUBLIQUE FRANCE / IHAB – LES FONDAMENTAUX : ÊTRE EN PHASE AVEC LES OBJECTIFS DE SANTÉ PUBLIQUE



- Agir dès la grossesse, à l'accouchement et durant la période néonatale sur les facteurs qui peuvent affecter la santé et le développement psychomoteur des enfants, et/ou favoriser la survenue de maladies chroniques à l'âge adulte



PROGRAMME N°10 « PÉRINATALITÉ ET PETITE ENFANCE »

- Objectif stratégique 2 : Soutenir et développer une stratégie d'actions en promotion de la santé et en prévention basées sur les données probantes pour la période périnatale : « les 1000 premiers jours de vie » de la grossesse à 2 ans.
 - Objectif opérationnel 4 : Consolider la stratégie de promotion de la santé périnatale en définissant les actions et les partenariats pour les différents milieux de vie
- Milieu de soin : Promotion de la santé périnatale dans le cadre de la préparation à la naissance et le début de la parentalité, et promotion de l'allaitement dans les maternités françaises. En particulier par la promotion des 10 conditions proposées par l'OMS/Unicef pour le succès de l'allaitement maternel et l'accompagnement des femmes qui désirent allaiter.

CONVENTION DE PARTENARIAT SANTÉ PUBLIQUE FRANCE - IHAB FRANCE



« PROMOTION DE LA SANTÉ PÉRINATALE PAR L'IHAB FRANCE »



CONVENTION n°17DPPR048-0

Entre **Santé publique France, l'Agence Nationale de Santé Publique**,
Etablissement public administratif de l'Etat,
Situé 12 rue du Val d'Osne – 94415 Saint-Maurice Cedex,
Représentée par son Directeur général,
Monsieur François BOURDILLON,

Désigné par le terme "l'agence", ou « Santé publique France »
d'une part,

Et **Initiative Hôpital Ami des Bébés France**,
Association soumise au régime de la loi du 1er juillet 1901,
Située UNICEF Gironde 139 Cours Balguerie Stutzenberg, 33 000 Bordeaux
Numéro SIRET : 53170366800016
Représentée par son Président,
Monsieur Francis PUECH,

désignée par le terme "l'association" ou « IHAB »,
d'autre part.

Vu l'ordonnance n°2016-462 du 14 avril 2016 et le décret n°2016-523 du 27 avril 2016 portant création de Santé publique France,

Vu les articles L 1413-2 et suivants du Code de la santé publique relatifs aux missions de Santé publique France;

Vu la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la programmation 2017 de Santé publique France,



Vue la demande formulée par l'IHAB en date du 22 mai 2017,

Il est convenu ce qui suit :

Convention Santé publique France n°17DPPR048-0



Fait à Saint-Maurice, en 2 exemplaires, le 18 juillet 2017

| | |
|---|--|
| <p>Pour l'IHAB,</p>  <p>Francis PUECH, Président</p> | <p>Pour Santé publique France,</p>  <p>François BOURDILLON, Directeur général</p> |
|---|--|

CONVENTION DE PARTENARIAT SANTÉ PUBLIQUE FRANCE - IHAB FRANCE



« PROMOTION DE LA SANTÉ PÉRINATALE PAR L'IHAB FRANCE »

Objectif général : Promouvoir la santé périnatale en milieu de soins

4 objectifs opérationnels

OP 1 :

- Contribuer à faire connaître les principes de la promotion de la santé périnatale dans les maternités et néonatalogies et renforcer les pratiques professionnelles dans ce champ

OP 2 :

- Faciliter, au niveau national, les coopérations transversales et les échanges de pratiques

OP 3 :

- Contribuer à l'élaboration et au relai de messages de santé publique (dont ceux des campagnes nationales) auprès des professionnels et des futurs parents

OP 4 :

- Participer aux travaux de recherche en santé périnatale

CONVENTION SPF – IHAB FRANCE

EXEMPLES D' ACTIONS



EXEMPLES D' ACTIONS OP 1 : CONTRIBUER À FAIRE CONNAÎTRE LES PRINCIPES DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ PÉRINATALE DANS LES MATERNITÉS ET NÉONATOLOGIES ET RENFORCER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DANS CE CHAMP

- Organisation de sessions de formation pour les professionnels des équipes en démarche
- Accompagnement des équipes en démarche, en accord avec les bonnes pratiques en promotion de la santé et de promotion de l'allaitement
- Contribution à l'élaboration ou l'évolution de documents professionnels de Santé publique France
- Accès facilité au catalogue de ressources professionnelles de Santé publique France
- ...

CONVENTION SPF – IHAB FRANCE

EXEMPLES D' ACTIONS



EXEMPLES D' ACTIONS OP 2 : FACILITER, AU NIVEAU NATIONAL, LES COOPÉRATIONS TRANSVERSALES ET LES ÉCHANGES DE PRATIQUES

- Organisation d'une Journée nationale de formation intégrant des thématiques prioritaires portées par Santé publique France
- Echanges avec le réseau IHAB des pays industrialisés
- Participation à Eurohealthnet
- ...

CONVENTION SPF – IHAB FRANCE

EXEMPLES D' ACTIONS



EXEMPLES D' ACTIONS OP 3 : CONTRIBUER À L'ÉLABORATION ET AU RELAI DE MESSAGES DE SANTÉ PUBLIQUE (DONT CEUX DES CAMPAGNES NATIONALES) AUPRÈS DES PROFESSIONNELS ET DES FUTURS PARENTS

- Contribution à la réflexion sur la campagne alcool
- Engagement en tant que partenaire de Moi(s) sans tabac
- ...

EXEMPLES D' ACTIONS OP 4 : PARTICIPER AUX TRAVAUX DE RECHERCHE EN SANTÉ PÉRINATALE

- Contribuer au plan d'analyse des données de l'ENP 2016 sur l'allaitement, avec extraction des données des maternités IHAB
- ...

ETRE INSPIRANT !



POUR LES ÉQUIPES IHAB PRÉSENTES, POUR TISSER DES LIENS

TRAVAIL EN RÉSEAU NÉCESSITE DU TEMPS ET UNE MISE EN COMMUN

« CO-CONSTRUCTION »